

2.3

Le maire, OPJ, agent verbalisateur ?

Mardi 28 Mai 2024



Centre de Gestion 63
Espace Condorcet
Salle Limagne
Parc Technologique
La Pardieu
7 rue Condorcet
63000 CLERMONT-FERRAND



9h-12h - 13h30-16h30

Intervenant :

Monsieur François VALEMBOIS

Formateur indépendant
Après avoir été Directeur Général
des services de villes puis Sous-
Préfet d'arrondissement, il se
consacre aujourd'hui à la
formation des élus locaux et des
cadres des collectivités territoriales

PUBLIC VISÉ :

- Elu(e)s

PRÉREQUIS :

Etre en cours de mandat

Nombre de participants
minimum : 7 personnes
maximum : 15 personnes

OBJECTIFS

- Distinguer les différentes fonctions du maire face à une infraction
- Pouvoir choisir le mode d'action le mieux approprié face à une infraction
- Savoir rédiger les documents et actes adaptés

CONTENU PRÉVISIONNEL

- **La place et le rôle du maire**
- **Police administrative ou judiciaire, générale ou spéciale**
- **Les différentes actions du maire face à une infraction**
 - Le rappel à l'ordre
 - La transaction municipale
 - L'amende administrative
 - Le cas particulier des infractions au code de l'urbanisme
 - La demande d'intervention des forces de l'ordre
 - La verbalisation (procès-verbal traditionnel ou procès-verbal électronique)
- **Exercices pratiques**
 - Elaboration des écrits d'une procédure de rappel à l'ordre (bruit et tapage par des mineurs)
 - Rédaction d'une demande d'intervention des forces de l'ordre (construction sans permis)
 - Elaboration des écrits d'une procédure d'amende municipale (dépôt sur le domaine public)

ORGANISATION

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Pédagogie active laissant une large place aux cas concrets et à la pratique
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

- Feuille de présence signée par les stagiaires
- Formulaire d'évaluation de la formation